

AVIS PUBLIC DE CORRECTION

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

CERTIFICAT DES RÉSULTATS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 L.E.R.M.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO CA29 0135

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QU'une erreur s'est glissée dans le certificat des résultats des demandes de participation à un référendum pour le règlement d'emprunt CA29 0135 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

QUE le registre pour le règlement d'emprunt CA29 0135 a été tenu du 31 octobre au 4 novembre 2022. Le paragraphe doit se lire comme suit :

« Je, soussigné, Pier-Luc Bisailon Landry, secrétaire par intérim de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, certifie qu'un registre pour le règlement d'emprunt CA29 0135 a été tenu du **31 octobre** au 4 novembre 2022. »

Le certificat tel qu'il aurait dû se lire est joint au présent avis de correction pour en faire partie intégrante.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce neuvième jour du mois de novembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim



Pier-Luc Bisailon Landry, avocat

/ae

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

CERTIFICAT DES RÉSULTATS DES DEMANDES DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

CERTIFICAT DES RÉSULTATS EN VERTU DE L'ARTICLE 555 L.E.R.M.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO CA29 0135

Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et de matériel informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations


Je, soussigné, Pier-Luc Bisailon Landry, secrétaire par intérim de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, certifie qu'un registre pour le règlement d'emprunt CA29 0135 a été tenu du 31 octobre au 4 novembre 2022.

QUE **4 784** demandes étaient requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu.

QUE **0** demandes demande de participation valides ont été reçues.

Par conséquent, ledit règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce septième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-et-deux.



Pier-Luc Bisailon Landry, avocat
Secrétaire d'arrondissement par intérim

/ae